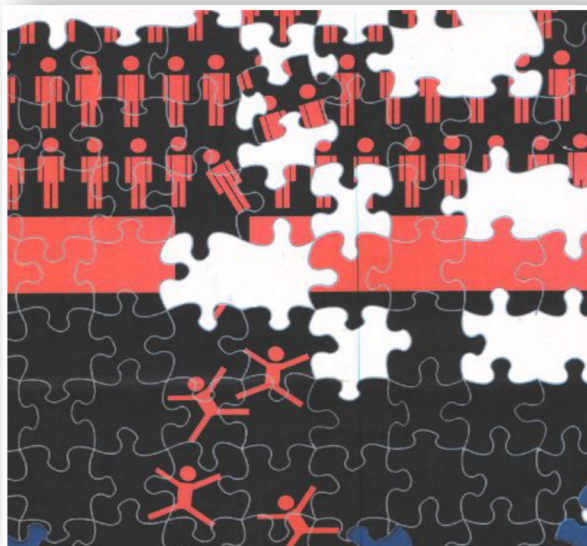


Le procès en appel de France Télécom va débiter le 11 mai 2022

En décembre 2019, le Tribunal correctionnel avait condamné France Télécom - Orange et sept de ses dirigeants à des peines exemplaires, pour avoir mis en place un **harcèlement managérial institutionnel**, conduisant à une situation de crise sociale dans l'entreprise, qualifiée par les médias de « *spirale des suicides* ».

La direction d'Orange a décidé de ne pas faire appel de ce jugement et d'engager immédiatement les indemnisations des parties civiles. Sous la pression de l'intersyndicale de France Télécom Orange qui avait porté plainte, (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, SUD, UNSA) une procédure de réparation a été lancée dès 2020 et a permis de traiter 1 800 dossiers, avec un montant d'indemnisation qui dépasse les 20 millions d'euros.

Mais six des sept dirigeants de France Télécom ont fait appel de ce jugement !



Ce sera encore une nouvelle fois une épreuve pour les parties civiles.

Pour nous, ce procès en appel ne devra pas faire autre chose que de réaffirmer les condamnations de ces patrons voyous !

Nous restons mobilisé.e.s !

Rendez-vous le 10 mai Conférence de presse unitaire à 11h et débat public à partir de 13h

à la salle Henaff de la Nouvelle Bourse du Travail de Paris
29 boulevard du Temple (Métro République)

Informez-vous sur notre site : proceslombard@sudptt.fr

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 25 avril 2022